

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 1<sup>er</sup> août 2017

Convocation  
26.07.2017

L'an deux mil dix-sept, le premier août à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur José-Félix ORTUN, conseiller municipal, doyen en âge de cette assemblée.

**Présent(e)s :** Jean-Yves BIGOT, Jean-Claude LAMARQUE, Guy CHOMET, Denis TONNELIER, Dominique FORET, José-Félix ORTUN, Frédéric NAELS, Frédéric LANNEAU, Didier RAZON, Valérie SAUSSIER, Sandrine BUISSET, Patrick ANDRE, Michel DELOMEZ, Daniel PLOMTEUX.

**Représenté(e)s :** Anne LECRIVAIN par Patrick ANDRE

**Secrétaire :** Madame Sandrine BUISSET

### ORDRE DU JOUR :

-  ELECTION DU MAIRE
-  ELECTIONS DES MAIRES ADJOINTS
-  INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS
-  COMMISSIONS ET DELEGATIONS
-  AFFAIRES DIVERSES

### 2017/ 32 – ELECTION DU MAIRE

---

José-Félix ORTUN indique qu'en l'absence de Maire et d'Adjoints consécutive à la démission de son mandat de Maire de Jean-Yves BIGOT et étant entendu qu'il est le plus âgé des conseillers municipaux présents il lui revient de présider cette séance du conseil jusqu'à l'élection du maire.

José-Félix Ortun procède alors à l'appel des candidatures. Seul Jean-Claude LAMARQUE se présente.

Chaque conseiller présent ou représenté vote à son tour à bulletin secret.

Après dépouillement Jean-Claude LAMARQUE est déclaré élu par 13 voix, 1 bulletin nul, 1 bulletin blanc.

José-Félix ORTUN cède la présidence.

### 2017/ 33 à 37 – ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

---

Jean-Claude LAMARQUE propose l'élection de quatre Maires Adjoints confirmant ainsi la décision prise lors de l'élection de mars 2014.

Après délibération les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'élection de quatre Adjoints.

Pour le poste de 1<sup>er</sup> Adjoint, seul Jean-Yves BIGOT se présente.

Chaque conseiller présent ou représenté vote à son tour à bulletin secret.

Après dépouillement Jean-Yves BIGOT est déclaré élu 1<sup>er</sup> Adjoint par 12 voix, 3 bulletins blancs.

Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint, seul Guy CHOMET se présente.

Chaque conseiller présent ou représenté vote à son tour à bulletin secret.

Après dépouillement Guy CHOMET est déclaré élu 2<sup>ème</sup> Adjoint par 14 voix, 1 bulletin blanc.

Pour le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint, seul Denis TONNELIER se présente.

Chaque conseiller présent ou représenté vote à son tour à bulletin secret.  
Après dépouillement Denis TONNELIER est déclaré élu 3<sup>ème</sup> Adjoint à l'unanimité.

Pour le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint, Dominique FORET et Patrick ANDRE se présentent.  
Chaque conseiller présent ou représenté vote à son tour à bulletin secret.  
Après dépouillement Patrick ANDRE est déclaré élu par 10 voix contre 5 à Dominique FORET.

## **2017/ 38 – INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

---

Il est proposé de maintenir les indemnités dues pour les communes de moins de 1000 habitants au lieu des indemnités dues pour plus de 1000 habitants.  
Les membres du conseil municipal, ne souhaitant pas accroître les dépenses de fonctionnement de la commune, approuvent à l'unanimité.

## **2017/ 39 à 41 – COMMISSIONS et DELEGATIONS**

---

Il est proposé de reconduire la composition des commissions et syndicats existante sauf à pourvoir certaines modifications de détail comme le remplacement de Anne LECRIVAIN indisponible. Les documents portant la composition définitive seront présentés lors du prochain conseil.  
Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

## **AFFAIRES DIVERSES**

---

Jean-Claude LAMARQUE rappelle le programme de la fête communale et fait appel aux volontaires pour participer à son organisation et au bon déroulement de cette manifestation. Cela concerne la remise des flambeaux, l'accompagnement de la retraite jusqu'aux étangs, et notamment la sécurité vers l'avant et en queue de cortège, le service des consommations au bal pour le samedi soir. Le traçage du site de la brocante et le montage du barnum le samedi matin, l'accueil des exposants le dimanche matin à l'aube.

**La séance est levée à 22h00.**

Le Maire,  
**Jean-Claude LAMARQUE**

## SIGNATURES

<b>Jean-Yves BIGOT</b>	
<b>Jean-Claude LAMARQUE</b>	
<b>Guy CHOMET</b>	
<b>Denis TONNELIER</b>	
<b>Dominique FORET</b>	
<b>Patrick ANDRE</b>	
<b>Sandrine BUISSET</b>	
<b>Michel DELOMEZ</b>	
<b>Frédéric LANNEAU</b>	
<b>Anne LECRIVAIN</b>	REPRÉSENTÉE PAR PATRICK ANDRÉ
<b>Frédéric NAELS</b>	
<b>José-Félix ORTUN</b>	
<b>Daniel PLOMTEUX</b>	
<b>Didier RAZON</b>	
<b>Valérie SAUSSIÉ</b>	